



Monsieur le Président,

Ce CTL, instance locale de dialogue social, est censé permettre aux représentants du personnel de faire prendre en compte les besoins des agents dans l'organisation du travail. Il s'ouvre alors que le gouvernement vient de procéder, par Ordonnance du 24 novembre 2021, à l'abrogation des lois de 1983 et 1984 faisant statut.

Le gouvernement Macron vient de liquider le statut de la Fonction Publique, sans même une discussion au Parlement. Ce déni de démocratie en dit long quant au mépris qu'il porte aux institutions et aux fonctionnaires de ce pays.

Le statut de la Fonction Publique est remplacé par un Code de la Fonction Publique soi-disant à droit constant qui sera mis en place au 1^{er} mars 2022. Mais qui peut croire qu'un tel acte serait purement cosmétique ? Pour la CGT il y a un changement radical qui consiste à soumettre les droits et garanties des fonctionnaires aux changements politiques de la majorité gouvernementale.

Là où le statut garantissait des Droits et fixait des Obligations, ce code assouplit considérablement les règles et permettra au gouvernement d'imposer ses choix pour le Service Public, au mépris de l'intérêt général.

De plus, la mise en place du RIFSEEP aura pour conséquences l'introduction de la mobilité forcée, la rémunération au mérite ...

Toutes ces attaques contre les personnels découlent de l'application de la loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019, cette ordonnance en permet l'application concrète. La CGT en demande l'abrogation.

Le point d'indice est gelé depuis des années, le coût de la vie est en forte augmentation et la DGFIP nous octroie « *généreusement* » une prime exceptionnelle de fin d'année. Non décidément le compte n'y est pas !

La CGT revendique le dégel du point d'indice et son indexation sur les prix, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu (18 % depuis 2008). Ainsi par exemple, pour un traitement de 2 000 € ce sont 360 € qui manquent chaque mois ! C'est colossal ! Et on ne parle ici que du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat, pas d'augmentation de salaire, ni de reconnaissance ! Malgré ce chiffre objectif, le gouvernement reste sourd aux demandes des fédérations de fonctionnaires sur l'augmentation du point d'indice.

La période est décidément porteuse de bien mauvaises nouvelles pour les fonctionnaires.

Les restructurations se poursuivent à toute allure, sans en mesurer les conséquences : à la DGFIP, le NRP se met en place au mépris de l'avis des élus locaux, des agents et des

représentants syndicaux. Dans le Rhône Monsieur le Président, vous avez refusé de suspendre sa mise en place alors que la pandémie nécessitait une pause démocratique.

Pire, dès janvier 2022, une nouvelle série de restructurations est mise en œuvre. Les agents des SGC de Tarare, Villefranche, ceux du groupement hospitalier de Villefranche essuient les plâtres d'une réforme conduite au forceps, avec un manque certain d'anticipation.

Les conséquences de cette mise en place, impactent dès maintenant les agents : ils sont en souffrance sur ces postes. Ils sont confrontés à des problèmes de sous calibrage d'emploi, d'informatique, de téléphonie, d'harmonisation des méthodes de travail, ... et ce, malgré une implication des équipes encadrantes sur le terrain.

Vous continuez la mise en place de vos restructurations en 2022 et 2023. Malgré nos interpellations, les agents qui subiront vos réformes au 1^{er} janvier 2022, n'ont toujours reçu à cette date les informations pratiques qui leur sont dues : mutations, priorités, primes, etc ...

L'urgence est là, vous leur devez des informations immédiates pour qu'ils puissent formuler des demandes de mutations nationales dès la fin de cette année.

Plus que jamais la CGT demande à la DGFIP l'abandon du NRP et vous demande la suspension de sa mise en place dans le Rhône.

En raison de la pandémie, les agents de la DGFIP ont été, et sont toujours, mobilisés en première ligne. En effet qui était là pour verser le fonds de solidarité, pour les marchés publics, pour les collectivités territoriales, pour les crédits d'impôts aux entreprises, ... ? Les agents de la DGFIP ! Or, quelle reconnaissance à leur engagement ?

Non seulement, il n'y a pas eu de reconnaissance financière significative, mais en plus, ils vont subir plus de 1 500 suppressions de postes ! Notre direction est amputée de 102 postes !

Depuis 2011, la DGFIP aura perdu 20 745 emplois !

La CGT réclame l'arrêt immédiat des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs à la retraite : il nous faut des moyens humains supplémentaires pour remplir pleinement nos missions de service public et faire rentrer les 80 à 100 milliards d'euro de fraude et d'évasion fiscale annuelles qui font défaut aux caisses de l'Etat !

Ce dégraissage systématique de nos effectifs contraint la DGFIP à gérer la pénurie et revoir au rabais l'exécution de nos missions. Pour preuve, l'extension de l'APRDV, s'il peut être un service supplémentaire offert aux usagers, il ne doit pas remplacer la mission d'accueil physique sans RDV. Et pour cela il nous faut des emplois et des moyens !

Les agents nous ont exprimés leurs inquiétudes sur la mise en place de nouveaux horaires d'accueil au 3 janvier, en particulier du fait de l'absence de vigiles dans les accueils.

Pour toutes ces raisons, la colère monte dans les services, à juste titre. Il vous appartient, à votre niveau, Monsieur le Président, d'y répondre.

Sur le seul point à l'ordre du jour pour avis concernant les ponts naturels, nous vous rappelons notre position : si vous décidez de fermer les services, vous devez accorder aux agents une autorisation d'absence. Les collègues doivent pouvoir disposer de leurs congés annuels comme ils l'entendent, sans contrainte.